

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 17 avril 2007 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de la Réunion

NOR : SANP0753643A

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1224-1 et suivants et R. 1224-1 et suivants ;

Vu l'avis de l'agence régionale de l'hospitalisation de la Réunion du 29 novembre 2006,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le ressort du schéma d'organisation de la transfusion sanguine de la Réunion comprend les départements de la Réunion et la collectivité départementale de Mayotte.

Art. 2. – Sont arrêtées les activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation ainsi que la liste des dépôts de sang accompagnée de leur localisation et des modifications prévues pendant la durée du présent schéma, annexées au présent arrêté.

Art. 3. – Le directeur général de la santé, le directeur de l'hospitalisation et des soins et le président de l'Etablissement français du sang sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 2007.

PHILIPPE BAS

A N N E X E

1. Activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation

TYPE D'ACTIVITÉ	LOCALISATION	ÉVOLUTIONS
Plateaux techniques de préparation.	1. Saint-Denis.	
Plateaux techniques de qualification.	1. Saint-Denis.	
Site de collecte fixe.	1. Saint-Pierre. 2. Saint-Denis.	
Site de distribution – délivrance.	1. Saint-Denis. 2. Saint-Pierre.	Mise en œuvre d'une réflexion régionale pour étudier l'intérêt et la faisabilité du remplacement du dépôt de délivrance du CH de Mayotte par un site EFS à l'horizon 2010.
Site réalisant l'immuno-hématologie.	1. Saint-Denis. 2. Saint-Pierre.	L'ouverture éventuelle d'un site de distribution EFS à Mayotte se fera en lien avec l'activité d'immuno-hématologie, cette dernière passant ainsi sous la responsabilité de l'EFS.

2. Liste des dépôts de sang accompagnée de leur localisation et des modifications prévues pendant la durée du présent schéma

ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	TYPE DE DÉPÔT	ÉVOLUTIONS
Clinique de Sainte-Clotilde.	Saint-Denis.		Projet de création d'un dépôt relais + dépôt d'urgence au cours du présent schéma.
Clinique Saint-Benoît.	Saint Benoît.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	
Clinique Jeanne d'Arc.	Le Port.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	
CH Gabriel Martin.	Saint Paul.	Dépôt relais + dépôt d'urgence.	
GH Sud Réunion Saint-Louis.	Saint Louis.		Projet de création d'un dépôt relais + dépôt d'urgence au cours du présent schéma.
Clinique Durieux.	Le Tampon.		Projet de création d'un dépôt relais + dépôt d'urgence au cours du présent schéma.
Hôpital Mamoudzou-Dzaoudzi.	Mayotte.	Dépôt de délivrance.	Mise en œuvre d'une réflexion régionale pour étudier l'intérêt et la faisabilité du remplacement du dépôt de délivrance du CH de Mayotte par un site EFS à l'horizon 2010.